

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**31 MARS 2022**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Modification des  
commissions municipales  
permanentes**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 1er avril 2022  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 1er avril 2022  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1er avril 2022

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 24 mars deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC\*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER\*, Madame BRELURUS, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur SALLE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

\*Madame MEUNIER présente à partir du dossier 22 B 05

\*Madame de CIDRAC absente à partir du dossier 22 B 28

**Avaient donné procuration :**

Monsieur LEVEL à Monsieur PERICARD  
Madame TEA à Madame de JACQUELOT  
Monsieur VENUS à Madame GUYARD  
Madame GOTTI à Madame MACE  
Madame de CIDRAC à Madame HABERT-DUPUIS  
Monsieur ALLAIRE à Madame LESUEUR  
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES  
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC  
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

**Secrétaire de séance :**

Madame SLEMPKES

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20220331-22-B-04-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2022  
Date de réception préfecture : 01/04/2022

**N° DE DOSSIER** : 22 B 04

**OBJET** : MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération du 3 février 2022, Monsieur Olivier BASSINE a été élu au sein de la commission « cadre de vie ».

Afin de rééquilibrer le nombre de membres de la commission « services à la population » et de renforcer le pôle d'élus autour de l'Adjoint à la Culture, il est proposé au Conseil Municipal de nommer Madame Valérie BRELURUS au sein de la commission « services à la population ».

La nouvelle composition des commissions « cadre de vie » et « services à la population » est donc la suivante :

Commission Cadre de vie :

Le Maire, Président de droit  
Madame MACE  
Madame GUYARD  
Madame GOTTI  
Monsieur BASSINE  
Madame BOUTIN  
Monsieur LEGUAY  
Madame NASRI  
Monsieur MIRABELLI  
Monsieur MIGEON  
Monsieur SAUDO  
Madame de JACQUELOT  
Madame de CIDRAC  
Monsieur JOLY  
Madame CASTIGLIEGO  
Monsieur BENTZ

Commission Services à la population :

Le Maire, Président de droit  
Madame HABERT-DUPUIS  
Monsieur BATTISTELLI  
Madame TEA  
Monsieur PETROVIC  
Madame AGUINET  
Madame PEYRESAUBES  
Monsieur SALLÉ  
Madame ANDRE  
Madame LESUEUR  
Madame SLEMPKES  
Monsieur MILOUTINOVITCH  
Madame PEUGNET  
Madame BRELURUS  
Monsieur ROUXEL  
Madame FRABOULET  
Madame RHONE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle composition des commissions permanentes telle qu'établie ci-dessus.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

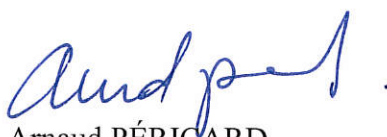
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la nouvelle composition des commissions permanentes telle qu'établie ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye